

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :  
BACHELIER EN COMMERCE EXTERIEUR**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT**

**CODE : 719100U32D1**

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 704**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 2009,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : BACHELIER EN COMMERCE EXTERIEUR**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à vérifier que l'étudiant est capable, dans le respect des consignes et à travers l'élaboration et la défense orale d'un travail de fin d'étude, d'intégrer les savoirs, les techniques et les règles de déontologie professionnels.

L'étudiant prouvera, *par une démarche personnelle et approfondie*, qu'il est capable :

- ◆ d'exploiter les concepts acquis et de les transposer dans des situations nouvelles ;
- ◆ d'utiliser et d'appliquer judicieusement des formules, des procédures, des règles ou des techniques relevant des métiers du commerce international ;
- ◆ d'analyser un problème relatif aux métiers du commerce international en recherchant des solutions susceptibles d'améliorer les performances de fonctionnement de l'ensemble du processus d'import-export étudié ;
- ◆ de faire preuve d'autonomie dans la recherche des informations nécessaires ;
- ◆ de prendre en compte l'ensemble des paramètres inhérents au projet choisi.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

Sans objet

## **3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION**

**3.1. Etudiant : 160 périodes**

Code U  
Z

### 3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

<b>Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes par groupe</u></b>
Préparation de l'épreuve intégrée	CT	I	16
Epreuve intégrée de la section : « Bachelier en commerce extérieur »	CT	I	4
Total des périodes			20

## 4. PROGRAMME

### 4. 1. Programme pour les étudiants

**L'étudiant sera capable,**

*dans le respect des consignes données :*

- ◆ de mettre en œuvre une recherche personnelle traduite dans un rapport circonstancié et critique mettant en évidence :
  - sa maîtrise des connaissances, des techniques et des méthodes spécifiques aux métiers du commerce international,
  - sa capacité à analyser et mesurer les décisions prises par une entreprise d'un point de vue financier, commercial, juridique et logistique pour mener à bien les opérations de commerce international ;
  - sa capacité à porter un regard critique sur les décisions prises par la société à l'international ;
- ◆ de préparer judicieusement la défense orale de son rapport pour mettre en valeur :
  - les qualités et démarches généralement exigibles dans l'exercice des métiers du commerce extérieur,
  - sa maîtrise des connaissances, des techniques et des méthodes propres au sujet traité,
  - sa capacité à poser une réflexion éthique sur les réalités professionnelles ;
  - les démarches effectuées pour confronter les résultats de ses recherches avec les réalités professionnelles ;
- ◆ de négocier avec le chargé de cours, le thème général de la recherche à mener et de communiquer l'engagement qu'il prend dans le traitement du sujet qu'il a choisi ;
- ◆ d'informer le chargé de cours de l'état d'avancement de ses travaux de recherche et de la rédaction de son travail ;
- ◆ de prendre en compte les conseils prodigués et les remarques émises par le chargé de cours ;
- ◆ d'évaluer, avec le chargé de cours, la valeur de son travail pour remédier, le cas échéant, aux lacunes tant sur le plan du contenu que des techniques développées.

## 4. 2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le chargé de cours communiquera aux étudiants les exigences qualitatives et quantitatives du travail de fin d'études et les critères d'évaluation :

- ◆ sur le plan de la structuration du document écrit :
  - introduction : explication des objectifs poursuivis, méthodes et techniques développées pour traiter le sujet choisi,
  - développement de la recherche : synthèse analytique de la recherche entreprise,
  - conclusion : évaluation personnelle du travail sur le plan de l'intégration des savoirs, des techniques (cohérence dans l'argumentation, adéquation entre les méthodes et les stratégies développées et les résultats obtenus),
  - annexes : les annexes seront explicites et référencées,
  - table des matières : cohérence entre la structuration du travail et la table des matières, respect des critères de lisibilité et de présentation formelle,
  - bibliographie signalétique : respect des critères de présentation, des techniques professionnelles ;
- ◆ sur le plan de l'approche qualitative du contenu :
  - choix d'une problématique actuelle en cohérence avec le profil professionnel repris dans le dossier pédagogique de la section ;
- ◆ assurer le suivi de l'étudiant pour favoriser la mise en œuvre de ses capacités d'auto-évaluation ;
- ◆ organiser des séances individuelles et/ou collectives pour :
  - vérifier l'état d'avancement des travaux, le respect des consignes générales relatives au travail de fin d'études ;
  - prodiguer des conseils et motiver l'étudiant dans la recherche de la qualité ;
  - réorienter son travail en cas de besoin ;
  - préparer l'étudiant à la défense orale de son travail de fin d'études.

## 5. CAPACITES TERMINALES

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,**

*dans le respect des consignes données et des règles d'usage de la langue française :*

- ◆ de mettre en œuvre une recherche cohérente sur un sujet validé par le chargé de cours ;
- ◆ d'en rédiger un rapport circonstancié et critique mettant en évidence :
  - sa maîtrise et l'utilisation pertinente des concepts commerciaux, juridiques, logistiques et financiers relevant du domaine,
  - sa capacité à poser une réflexion notamment éthique sur les difficultés rencontrées dans les métiers du commerce international,
  - sa capacité à repérer d'éventuels dysfonctionnements dans le déroulement d'une opération commerciale internationale et à proposer des solutions ou améliorations,
  - d'évaluer l'impact financier des solutions ou améliorations qu'il suggère ;
- ◆ de présenter et défendre oralement son rapport en utilisant des techniques appropriées de communication.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le degré de précision et de clarté tant dans l'expression orale qu'écrite,
- ◆ le niveau de sens critique,
- ◆ l'utilisation judicieuse des concepts du commerce international,
- ◆ le niveau de précision de l'évaluation financière,
- ◆ la créativité et le degré d'autonomie atteint,
- ◆ le niveau de qualité du travail présenté.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet

## **8. CAPITALISATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE DE LA SECTION :**

La durée de validité des attestations de réussite des unités de formation déterminantes dans le cadre du processus de capitalisation ne peut excéder 8 ans.